

2022 DU 56 Dénomination rue Camille Crespin-du Gast (11e).

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du _____ par lequel Mme la Maire de Paris propose de substituer la dénomination “ rue Camille Crespin-du Gast ” à celle de “ rue Crespin du Gast ”, à Paris (11e) ;

Vu le plan annexé audit exposé des motifs ;

Vu l’avis du Conseil du 11e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Mme Laurence PATRICE au nom de la 2e commission,

Délibère :

La dénomination “ rue Camille Crespin-du Gast ” est substituée à celle de “ rue Crespin du Gast ”, dont l’emprise commence au numéro 148 rue Oberkampf et finit au numéro 21 passage de Ménilmontant, à Paris (11e).